



JOURNAL DE LA MUNICIPALITE

Septembre 2015

Le FAUBOURG

OUVERTURE DE LA

MAIRIE

LUNDI, MARDI

et VENDREDI

De 15h à 18h

RAMASSAGE

ORDURES MENAGERES

LUNDI, MERCREDI et

VENDREDI matin

ENCOMBRANTS

s'inscrire en mairie

REVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ELECTORALES EN 2015

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre.

DOTATION ETAT

A la demande de l'Association des Maires de France une journée nationale d'action aura lieu le samedi 19 septembre dans toutes les communes, afin de sensibiliser les citoyens sur les enjeux en cause (ressources budgétaires et organisation institutionnelle), contre la baisse massive des dotations de l'Etat. Venez nombreux signer la pétition le 19 septembre au Point information Touristique (2 rue St Jean) à 14h. Possibilité de la signer sur internet sur le site www.jaimemacommune.com.

Le problème du faubourg est récurrent, depuis octobre 2009, date à laquelle la commune de Fuilla l'a réclamé à Villefranche, dans le but d'aménager son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Depuis, Fuilla a récusé les conclusions (qui lui étaient défavorables) de l'enquête publique (novembre 2012) à laquelle les Villefranchois avaient activement participé.

Le Préfet des PO a rendu (octobre 2013) un arrêté défavorable à Fuilla, laquelle, alors, a mis le Préfet et notre commune au Tribunal Administratif de Montpellier (décembre 2013).

La nouvelle municipalité de Fuilla, lors de sa campagne électorale, avait mentionné sa volonté d'abandonner l'affaire, mais depuis le ton et les exigences

ont changé. Lors d'une réunion « informelle », le 26 mars 2015 entre les deux communes, Fuilla « donne » le Faubourg à Villefranche, avec en plus 3 maisons, toutes les roches voisines, le canal d'Enconomary (des éboulis). En contrepartie, Fuilla exige le bénéfice financier retiré du parking de la Gare (partagé entre Fuilla, Vernet, Villefranche et la SNCF), la cession de celui situé à l'entrée de la Vallée de la Rotja (près de l'usine EDF) et l'accueil, dans notre école maternelle des enfants de Fuilla, la mise à disposition de l'ancienne perception.

Ces propositions orales n'ont pas été suivies d'écrits. La Préfecture et la mairie de Villefranche ont fourni un mémoire de défense à la date du 21 mai 2015.

TRAIN JAUNE

Le comité des usagers de la ligne du train jaune a aujourd'hui neuf mois d'existence (Mme le Maire est secrétaire adjointe). Des réunions ont été organisées, la décision d'organiser une fête du canari a été décidée.

Nous savons aujourd'hui qu'elle fut un succès en mobilisant 300 personnes, élus et habitants, inquiets de la possible disparition de ce train emblématique.

La Région Languedoc Roussillon vient de s'engager par l'intermédiaire du contrat de « plan Etat Région » à investir 7 millions d'euros qui devraient venir compléter 7 autres millions versés par l'état dans la réparation urgente des installations du train jaune permettant à celui-ci de continuer à circuler après la date couperet du 31 décembre 2015.

Le Comité des usagers de la ligne du Train Jaune se félicite de cette première avancée à laquelle il a largement contribué.

Le train jaune est-il pour autant sauvé ? Certes non !

Nous devons rester mobilisés. Chaque personne désireuse de montrer qu'il tient à lui, peut entre autres se présenter dans n'importe quelles gares et sur présentation d'une preuve de résidence (principale ou secondaire) et d'une photo d'identité faire établir gratuitement une carte de résident.

MANIFESTATIONS

Elles sont l'expression de la convivialité et du rassemblement pour les habitants du village et pour les participants extérieurs :

Fêtes de Pâques : Géants, Aplec, Chorale du Conflent,
 Samedi 9 mai : chorales à l'Eglise St Jacques (venues de Bordeaux, Perpignan)
 Lundi de Pentecôte : duo Canticel en concert,
 Dimanche 7 juin : vide-grenier,
 Jeudi 25 juin : Fête des écoles à la Salle des Fêtes
 La Saint Jean (23/6) avec l'association Total Festum,
 Les Médiévales, (11 et 12 juillet),
 La Saint Jacques, fête du village, le 24 juillet : feu d'artifice, bal (formation Obsession), le 25 juillet : cobla Mil lenaria, messe à 18 heures, le llevan de taula (levée de table) est une coutume qui remonte au XVIII^e siècle, pour financer la cobla (orchestre) la jeunesse passait dans les maisons, au moment du repas pour la festa major (fête du village), la personne choisissait son air de musique qui était exécutée par la Cobla en échange d'argent.
 Le lundi 27 juillet : cirque sur la place de l'église du village à 17h30 avec la compagnie KIPROKOLECTIF
 Dimanche 9 août : Festival Pablo Casals,
 L'exposition photos, du salon le Catalan en juillet, août et septembre ; les photos de grande qualité sont renouvelées toutes les 3 semaines.
 Du 16 au 30 août l'Académie des Beaux arts de Montréal (dessin et peinture dans les rues).
Les journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre
Fête du champignon le 27 septembre
Dimanche 4 octobre : Vide grenier
Dimanche 11 octobre: Saint Luc

LA VIE DANS LE VILLAGE

* Les 10, 11, 12 avril 2015 a eu lieu l'assemblée générale des PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE à Villefranche en étroite collaboration avec les villages de Mosset, Evol, Castelnou et Eus, les cinq plus beaux villages de France des Pyrénées Orientales. Plus de 200 personnes ont visité notre commune, appréciant le site et l'exposition à la salle des fêtes.

Le mardi 14 avril, un inspecteur des PBVF a parcouru le village avec Mme le Maire et 3 conseillers municipaux, pour étudier le dossier et prendre des photos, en vue du maintien ou de la suppression du label. Nous savons aujourd'hui que Villefranche garde le label (sans réserve). Nous avons reçu les félicitations du Président de l'association des Plus Beaux Villages de France, Monsieur Chabert. La commune a appris officiellement qu'au cours des discussions entre membres du comité de réexpertise, l'affichage sauvage dans les rues du village a été mentionné.

*A propos des façades des commerces, il existe un cahier des charges en mairie. Les nouveaux commerçants doivent venir le consulter avant de s'installer ; l'autorisation par l'Architecte des Bâtiments de France demande environ 1 mois de délai.

Le 7 mai 2015, Mme le Maire et une conseillère municipale ont distribué en mains propres (et dans les boîtes à lettres en cas d'absence) un dossier sur les installations commerciales sur la voie publique : l'arrêté municipal de 2006 est toujours valable. Espérons que le monde commerçant utilisera ce dossier pour l'harmonisation et l'esthétique du village.

*Depuis 2008 Villefranche est inscrite , avec les 12 sites du Réseau Vauban à l'UNESCO. Mme le Maire a participé du 9 au 11 avril 2015 à l'assemblée générale qui se tenait à ST Martin de Ré et a présenté un diaporama sur notre cité, réalisé par les responsables du Point Info très apprécié par les participants.

Le guide vert Michelin vient d'attribuer à notre ville 1 étoile à voir sur la nouvelle édition.

Les remparts de Villefranche ont obtenu le 29 mai 2015 le label TOURISME HANDICAP pour les handicaps mental et auditif. C'est la récompense d'un travail mené par la municipalité depuis plusieurs années. Remercions, particulièrement les responsables du Point Info Bénédicte, Mylène, sans oublier Micheline, notre guide conférencière.

Plusieurs outils de médiation ont ainsi vu le jour : des audio guides adaptés à ces deux types de handicap, des explications sous titrées et en langue des signes, une boucle magnétique , des livrets « faciles à lire », patrimoine et images avec des illustrations simples et des mots-clés sur le patrimoine fortifié.

*Dans sa séance du 6 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de réviser le prix et le mode de calcul pour la location des terrasses sur le domaine public, non harmonisé depuis longtemps.

*Il a été décidé de diminuer de 20 % le montant des subventions attribuées aux Associations, l'Etat ayant réduit de 30 % le montant des dotations allouées à notre collectivité.

*Le Point Info des Remparts a été, récemment, doté d'une nouvelle caisse enregistreuse plus performante, notamment : statistiques, nationalité des visiteurs, vente de billets, fréquentation touristique journalière en fonction des saisons et de la typologie des touristes.....

*La bibliothèque, sous la mairie, mitoyenne avec l'Agence postale communale sera opérationnelle dans le courant de septembre, 2 après midi par semaine, les mercredi et vendredi de 14h à 17h, tenue par des bénévoles.

*L'Association des 4 clous de Villefranche a nettoyé la fausse braye ouest des remparts dans le but d'y réaliser un jardin, baptisé « LE JARDIN DE LA BRUIXA »(jardin de la sorcière). Chaque villefranchois pourra y participer avec des plantations d'herbes aromatiques ou autres...Une conférence a eu lieu le 13 juin sur les herbes médicinales.

TRAVAUX

Précisons rapidement le problème des subventions : il faut environ 18 mois de délai entre la demande et l'obtention (ou le refus !) d'une subvention. Le taux maximum attribué qui était de 80 %, il y a quelques années, n'est plus, actuellement que de 50, maximum 60 % du montant des travaux et encore, certaines prévisions sont revues à la baisse par les subventionneurs. La participation communale qui était, auparavant de 20 %; est actuellement supérieure. Si la commune a suffisamment de disponibilités, elle règle les fournisseurs sur ses fonds propres. Dans la négative : soit elle emprunte, soit elle augmente les impôts. Elle n'a pas le choix !

Les 7 gîtes communaux de la rue St Jean doivent faire l'objet d'une mise aux normes des installations électriques : estimation : 13 500 € : demande de subvention a été déposée. La toiture de l'ancien Trésor public sera restaurée début octobre.

D'autres rénovations à envisager : le pont St Pierre (meurtrières et entablement), le clocher et les joints de la façade de l'Eglise, la place de la Mairie (rénovée il y a à peu près 45 ans).

Et il y a surtout la réfection totale des réseaux d'eau et d'assainissement, de la chaussée avec un revêtement adapté, conforme aux critères des labels UNESCO et + BEAUX VILLAGES DE France. Ce programme titanesque n'est pas totalement finalisé et s'étalera sur plusieurs années (une délégation de commerçants a été reçue en mairie), estimation des travaux 1.7 million d'€.

Les stalles : Cette opération d'envergure était le fruit d'une collaboration entre la Sauvegarde de l'Art Français de l'école du Louvre junior conseil. Un appel aux dons a été lancé. Dans le bulletin municipal de décembre 2014 les stalles ont été médiatisées et présentées au public en août 2014 à l'occasion du concert du Festival Pablo Casals ainsi qu'aux journées européennes du Patrimoine. Des bulletins de dons étaient proposés dans l'église. Dans son courrier du 11 avril 2015, le Président de l'association « La sauvegarde de l'Art Français », M Olivier de Rohan Chabot indique que la somme de 1 261.50 € a été réunie pour la restauration des stalles, mais que, pour des raisons comptables, il lui est interdit de conserver cette somme au-delà du 30 juin 2015 et de lui faire connaître notre décision avant le 15 mai. Soit cette somme est réaffectée à une autre œuvre de la campagne nationale, soit cette somme est versée à notre percepteur aux fins exclusives de la restauration des stalles (ce projet étant réalisable dans un avenir plus ou moins proche); soit, si nous abandonnons le projet de restauration des stalles, ils verseraient cette somme au bénéfice d'un projet patrimonial (restauration d'œuvres d'art de notre commune). Nous avons en projet la restauration de la façade du clocher. Selon l'Architecte des Bâtiments de France, si les pierres de taille qui permettent l'ancrage de la barre de fer pour tenir la porte sont cassées en petits morceaux, c'est dû aux intempéries, car l'eau de pluie et le vent pénètrent par les ouvertures du clocher. Le sol en terre permet à

l'eau de s'infiltrer et aussi provoquer des désordres au niveau de la façade (voir tache brune); ceci ne s'est pas fait en deux ou trois ans. Pour toutes ces raisons, devant l'urgence, la commune a opté pour la réaffectation de cette somme sur le clocher de l'église de Villefranche. Un article est paru sur l'Indépendant du 13 mai 2015 pour annoncer aux généreux donateurs l'option prise par la commune. Jean Bernard MATHON, chef du Pôle Conservation et Restauration du Patrimoine Mobilier auprès du Conseil Départemental a classé les stalles de « Prioritaires » parmi tous les objets recensés à restaurer dans l'Eglise. Dans l'immédiat, les stalles subiront un traitement contre les insectes xylophages (dépense d'entretien prise en charge par le Conseil Général) retardant l'échéance de se pencher sur leur sort.

La Restauration du Bastion de la Boucherie nécessite des travaux supplémentaires. Sur la zone proposée en option (flanc nord-ouest du bastion, non accessible avant travaux) il s'avère que l'état sanitaire du soubassement protégé par des llauzes est mauvais. Les maçonneries seront donc nettoyées et rejointoyées, la protection en llauzes complètement restaurée pour un montant de 10 992 € HT. Les travaux reprendront donc courant septembre.

Trois nouveaux horodateurs, agencés en plus du paiement par carte bancaire (système obligatoire fin 2016) seront installés aux mêmes endroits que les anciens, même support, habillage relooké. (coût total 15 300€ TTC). D'où augmentation du tarif des parkings (2€ les 5 heures).

PARLONS DE CIVISME DANS NOTRE COMMUNE

Toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment est à signaler à la mairie, pour avoir l'assentiment ou pas de l'Architecte des Bâtiments de France. Villefranche a traversé les siècles et est arrivée à nos jours en parfait état de conservation, ce qui lui a valu son inscription à l'UNESCO et le label Plus Beaux Villages de France etc.... D'où l'intérêt des touristes pour notre cité. A qui profite cette manne? Aux nombreux commerces et restaurants installés.

Villefranche doit garder son authenticité, l'architecture moyenâgeuse de ses maisons, doit rester visible, si nous ne voulons pas que les touristes se détournent d'elle, par manque d'intérêt parce qu'ils ne retrouveraient plus le plaisir de remonter les siècles en parcourant les rues. Aujourd'hui les enseignes fleurissent. On voit tout et n'importe quoi, anarchiquement sans aucune harmonie, sans autorisation. On avance sur la chaussée malgré l'arrêté de bonne pratique distribué à plusieurs sur les enseignes, de déballeage sur les trottoirs etc...

La propreté et le bien-être, dans le village sont l'affaire de tous ! Cependant, il y a quelques problèmes qui pourraient être résolus avec de la bonne volonté.

Quelques exemples de désagréments :

- Les installations anarchiques devant certains commerces,
- Les fontaines et caniveaux bouchés par le ciment issu de travaux réalisés par des particuliers,
- Les déjections de nos amis à 4 pattes, non ramassées par leurs maîtres,
- Les sacs poubelles éventrés, car déposés en dehors des jours de ramassage ; la mairie réitère sa demande de se doter de poubelles rigides dont le coût ne doit pas être exorbitant. Le container des gîtes communaux est réservé aux locataires desdits gîtes !
- Les cartons, ramassés le mardi et le vendredi matin en période estivale, déposés devant chaque commerce doivent être pliés pour éviter les allers et retours à la déchetterie de Prades,
- Les fabricants de nourriture doivent se doter de bacs à graisse et/ou de bidon pour récupérer les graisses qu'ils doivent faire vider personnellement pour éviter la saturation de la station d'épuration. Evitons de jeter n'importe quoi dans les canalisations ; quand les égouts sont bouchés, il faut faire intervenir des spécialistes ce qui est très onéreux pour la collectivité, ne pas jeter des lingettes (même biodégradables) car cela forme d'énormes bouchons dans les canalisations.
- Il serait intéressant de reconduire l'initiative « un cendrier devant chaque commerce » pour éviter l'entassement des mégots dans les caniveaux et ainsi la pollution de la rivière.
- Les caniveaux sont alimentés par l'usine électrique et non par la mairie. C'est à l'usine électrique que se décident les lâchers de l'eau dans les ruisseaux.
- L'occupation indue des parkings est souvent due à l'omission des systèmes de fermeture par certains locataires ; le parking de l'Esplanade est réservé aux habitants permanents et temporaires de la commune. Ne pas oublier de remettre la chaîne si l'on veut retrouver une place. La porte comtale, place du Génie, n'est pas une place de parking mais l'ancienne porte d'entrée de la cité.
- Nous demandons aux propriétaires de chats de veiller à ce que leur litière soit toujours propre afin qu'ils ne confondent pas cette dernière avec la terre sur le sol des remparts. Les touristes font souvent la réflexion : « nous avons trouvé des crottes de chats » et ce malgré le passage régulier des employés municipaux.
- Nettoyer devant sa porte (au sens propre) : les ménagères villefrancoises balayaient leur devant de porte (d'où la présence des ruisseaux d'eau). C'était l'occasion de papoter entre elles.

Santé et pesticides — Qu'est ce qu'un pesticide?

Les pesticides ou produits de traitement (desherbants, insecticides, fongicides etc...) sont des biocides, "qui tuent la vie". Ce sont des substances qui proviennent majoritairement de la chimie de synthèse et qui sont destinées à détruire les herbes indésirables, les maladies et les ravageurs jugés nuisibles pour les cultures.

Nous connaissons leurs méfaits sur la santé humaine et animale. Leur toxicité aiguë peut entraîner après une exposition importante des affections dermatologiques et respiratoires, des problèmes digestifs et neuromusculaires.

Leur toxicité chronique : de façon insidieuse met en péril notre santé par exposition prolongée à de faibles doses, chez les personnes exposées et augmenteraient par rapport à la popula-

tion générale les risques de certains cancers, leucémie, lymphome, prostate, cerveau, sein etc... et de certaines maladies neurologiques (Parkinson). Les pesticides sont des perturbateurs endocriniens qui limitent l'action de nos hormones.

Chacun d'entre nous, en tant que citoyen, peut agir pour préserver notre environnement et notre santé en acceptant tout simplement la présence de végétal dans l'espace public et en transposant les techniques alternatives sur son trottoir, son jardin ou son balcon.

Nous reviendrons sur leurs méfaits sur la qualité de l'eau (potable, des rivières, etc...)

A compter du 1er mai 2016, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales.

Commençons dès aujourd'hui.

